



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° 2018-02
AYANT POUR OBJET
D'ÉTABLIR DES BALISES DE
REPÉRAGE DE NUMÉROS
CIVIQUES**

À une assemblée ordinaire tenue le 5 mars 2018, le conseil municipal adopte le règlement n° 2018-02 concernant les balises de repérage pour les numéros civiques avec une modification de l'article concernant les frais.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 7 mars 2018

Paul Conway
Adjoint à la direction